

Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et développement durable des territoires et perspectives

Déclaration du groupe CGT

Historiquement, les Parcs se sont engagés dans une vision et un développement à partir de la dimension du vivre ensemble, par l'animation culturelle, l'éducation au territoire et au développement durable et plus largement par les démarches de renforcement du lien social, au travers notamment des nombreuses pratiques de mises en réseau d'acteurs.

Cet avis aborde principalement les relations entre les différents acteurs territoriaux, le rôle de l'État et la manière d'appréhender des coopérations entre les décideurs.

Les bouleversements institutionnels de la période, notamment les réformes territoriales, n'ont pas toujours eu des effets bénéfiques pour les territoires ruraux, les Parcs naturels régionaux, en concentrant les richesses sur les plus grosses métropoles et affaiblissant leurs poids au sein des différents niveaux de gouvernance, en réduisant leur capacité à mener des actions.

Dans leur charte, ils établissent le lien entre les différents enjeux qui interagissent, du local au global, en termes de préservation des patrimoines, de développement économique, social, culturel, d'urbanisme. Ainsi, chaque Parc naturel régional peut contribuer à renforcer la vie sociale par l'impulsion d'un projet politique qui crée une dynamique locale et participative, dans une vision transversale des approches économiques, culturelles, environnementales et sociales.

Une démarche sociale locale passe par la coopération entre acteurs et partenaires très divers, avec la présence de services publics renforcés, des salariés dotés d'un savoir-faire reconnu, qualifiés, et dotés d'un statut de haut niveau. Ce sont les projets concrets qui permettent la coopération. Dans ce cadre la mise en convergence d'acteurs d'horizons différents est source de créativité, et peut déboucher, si l'intérêt général est préservé, sur de nombreuses retombées positives pour les habitants et le territoire.

La dimension sociale doit se traduire de différentes manières, mais toujours en croisant divers leviers d'actions : mettre en réseau et impliquer les citoyens, favoriser les mixités, conforter les notions de solidarités territoriales, responsabiliser l'état et les pouvoirs publics, en développant des coopérations plus affirmées avec des établissements publics comme

l'ONF. D'ailleurs, les salariés de ce dernier sont actuellement en action dans l'unité pour défendre le bien public, contre des choix de gestion productivistes de la forêt. Ces démarches peuvent dynamiser la vie sociale des Parcs pour consolider le lien social entre habitants et territoires. Dans ce sens il faut renforcer la complémentarité entre collectivité, développer les partenariats financiers, responsabiliser l'État, développer la démocratie participative à partir de la société civile organisée, encourager la création de Parcs avec des critères sociaux et environnementaux élevés. L'avis prend en partie en compte toutes ces dimensions.

La CGT a voté l'avis